

Position de la Fédération des industries de Nouvelle-Calédonie sur le dispositif de lutte contre la consommation excessive d'alcool

« L'engagement de chacun au service d'un objectif partagé par tous »



Introduction

Depuis début décembre 2017, de nombreux projets de texte ont vu le jour sur la problématique des consommations excessives d'alcool :

- le 07 décembre, nous apprenions l'examen d'un projet de délibération relatif à l'augmentation des taxes sur l'alcool – votée le 29 décembre
- le 08 décembre, le CDS était saisi sur un plan territorial de sécurité et prévention de la délinquance consacrant un chapitre aux consommations addictives alcool et cannabis, préconisant notamment une augmentation des taxes
- le 14 décembre, le CESE nous saisissait sur un avant projet de loi du pays relatif à la lutte contre l'alcoolisme et les consommations excessives d'alcool encadrant notamment les pratiques commerciales déposé au Congrès par le groupe Calédonie ensemble
- le 29 décembre, le Congrès émettait un vœu recensant toutes les actions que les différents groupes souhaitent voir mis en place sur le sujet.

Ces textes s'ajoutent ainsi :

- aux réflexions menées depuis 2 ans sur le plan DO KAMO par les groupes de travail dédiés tels que « GT addictologie » et plus récemment encore
- aux travaux ouverts dans le cadre des Assises des Outre mer sur la prévention de la délinquance avec un sous-groupe consacré à la « lutte contre les addictions » ou encore à la « sécurité routière ».

Beaucoup d'actions se recoupent, d'autres sont nouvelles, certaines ont été adoptées, d'autres verraient leurs effets annulés par des actions contraires...

L'effervescence est à son comble et il devient difficile d'y voir clair dans ce qui reste pour l'instant, de l'ordre de propositions mais qui, du jour au lendemain, sans visibilité, peut faire l'objet d'un vote au Congrès en dehors de toute concertation. Difficile dans ces conditions de porter des messages cohérents sur le terrain, de savoir où l'on va et de mobiliser les équipes autour d'une stratégie.

Oui, il faut agir... dans un cadre stratégique partagé et concerté
pour atteindre des objectifs préalablement définis.

Aussi, la FINC propose à nouveau et depuis le début, c'est-à-dire depuis plusieurs années, le vote d'une stratégie cadre, cohérente, multisectorielle, chiffrée, suivie et évaluée dans le temps, portée par les acteurs de terrain impliqués positivement dans son déploiement.

I – La nécessité d’arrêter une stratégie cadre, cohérente, chiffrée et évaluée dans le temps

Il nous semble nécessaire d’arrêter un cadre global unique et de valider les actions de ce cadre, en les ajustant en fonction du déroulé de ce plan et en concertation avec leurs acteurs concernés. La multiplication des plans, vœux, etc, est contre-productive pour tous les acteurs, tant dans la dépense d’énergie, de temps, d’argent que dans l’engagement des uns et des autres, ne comprenant plus l’intérêt des travaux menés.

La stratégie retenue doit être en cohérence et coordonnée avec les politiques publiques en cours (DO KAMO). Les grandes orientations du plan ne devront pas être modifiées en cours de route car c’est le cumul de toutes les actions inscrites dans un calendrier partagé qui en font l’équilibre et la force.

Par ailleurs, la stratégie cadre devra comporter des éléments techniques tels que :

1/ L’évaluation des politiques déjà en place

2/ L’explication de la nécessité de la mise en place de nouvelles politiques aux regards de celles existantes

3/ La présentation des objectifs attendus des nouvelles politiques à mettre en place

4/ L’évaluation au préalable du coût des mesures à mettre en œuvre et l’identification de leur financement.

5/ La mise en place d’objectifs a priori et une évaluation a posteriori.

Cette approche permettra de juger du réel impact des politiques mises en place et de leur faire évoluer si besoin.

Enfin, pour que cette stratégie fonctionne, nous sommes convaincus que le déploiement des actions stratégiques doit se faire avec le soutien et l’implication de tous les acteurs terrains concernés par l’action en question. Il est contreproductif, pour toutes les parties, de mettre en œuvre des actions qui vont à l’encontre les uns des autres. La complexité du sujet requiert la mobilisation et l’implication de tous pour contribuer positivement au changement des comportements.

Toutes les parties doivent travailler ensemble. Les acteurs de terrain, chacun dans leur domaine de compétences doivent pouvoir contribuer positivement au changement de la situation. Associer les acteurs de terrain aux décisions qui les concernent est un élément indispensable de la réussite de la politique à mettre en œuvre.

C’est dans ce cadre constructif, porteur de sens et de réussite que s’inscrit l’engagement et l’implication de la FINC.

En ce sens, si le plan territorial de Sécurité et prévention de la délinquance est voté, la FINC demande à siéger au Conseil territorial de sécurité et de prévention de la délinquance.

II – La prise en compte de l’avis des acteurs économiques : un pari gagnant

Les acteurs économiques, quels qu’ils soient, n’ont rien à gagner des problèmes de consommation excessive d’alcool. Ils pâtissent tout autant des conséquences de ce fléau qui nuisent fortement au développement économique et social :

- absence au travail
- accident du travail
- mal-être
- insécurité
- vols, cambriolages
- agressions, violences
- complexification de l’environnement commercial et socio-économique
- dégradation de l’image et de la réputation des industries...

Aussi, la FINC et ses industriels s’investissent depuis ces dernières années dans tous les travaux relatifs à la lutte contre la consommation excessive d’alcool : Plan ISA, Assises de la Santé, DO KAMO... La FINC est profondément convaincue que seul le dialogue permettra de trouver des solutions équilibrées et efficaces entre toutes les parties prenantes dans la lutte contre la consommation excessive d’alcool.

Malheureusement, nous nous interrogeons aujourd’hui sur la validité du travail réalisé jusqu’à présent au regard des orientations prises par le Plan de Sécurité et de Prévention de la Délinquance qui ne prennent pas en compte les résultats des travaux menés en 2017 dans le cadre des groupes de travail « addiction » du plan DO KAMO.

Soutenant bien entendu le principe d’un plan ou d’une stratégie encadrant la lutte contre la consommation excessive d’alcool, **la FINC est en accord avec 95% des actions proposées dans le Plan territorial de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.**

Cependant, 5 actions sur les 138 proposées nous interpellent fortement en raison notamment de leur énoncé générique :

- Action n° 29 : interdire la publicité
- Action n° 30 : interdire la promotion des boissons alcoolisées
- Action n° 33 : limiter les volumes de vente
- Action n° 34 : organisation de la distribution et de la commercialisation d’alcool
- Action n° 37 : ériger des zones de protection autour des lieux dont l’environnement doit être préservé

Ces mesures impacteront à nouveau le tissu économique et la FINC demande donc à être associée de manière sincère, au travail de fond et/ou aux discussions menées sur ces points en amont de **l’écriture de projets de texte réglementaire afin de trouver des solutions gagnantes et efficaces.**

Nous, professionnels du secteur, voulons contribuer et prendre part positivement au dispositif et aux solutions qui permettront d’endiguer les consommations nocives d’alcool, à l’image de ce que nous proposons avec l’étude du Pr. Milkman qui a permis, en Islande, d’orienter très efficacement les politiques publiques relatives à la jeunesse.

Nous disons :

- **OUI** aux actions construites ensemble pour enrayer les usages et consommations nocives de l’alcool ;

- **NON** aux actions mettant en péril notre activité.

→ **L’équilibre** est possible et nos intérêts sont convergents.